



UIA Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



L'immigration dans l'Union européenne. Les règles et la pratique judiciaire. Le rôle de l'avocat

VENDREDI 11 ET SAMEDI 12 NOVEMBRE 2016



SOFIA

BULGARIE



#UIAMigration

Séminaire organisé par l'UIA en collaboration avec le Conseil Suprême des Avocats de Bulgarie et l'Ordre des Avocats de Sofia

Réunir les avocats du monde

Depuis plus de 85 ans, l'Union Internationale des Avocats (UIA) défend la profession d'avocat et stimule les contacts internationaux, la coopération et l'échange de connaissances entre avocats, dans le respect de leur diversité culturelle et professionnelle

Aujourd'hui, l'UIA regroupe plusieurs milliers de membres – avocats ou professionnels du droit – et des centaines de barreaux, fédérations et associations.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde

- Vous pourrez prendre part aux travaux des commissions de l'UIA en Droit des Affaires, Droits de l'Homme et Pratique Générale et partager votre expérience avec celles de professionnels venus de plus de 110 pays.
- Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'UIA qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

www.uianet.org

En adhérant sur place, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.

Introduction

Les règles et procédures de l'Union européenne pour l'immigration sont à la fois importantes et difficiles. Les tribunaux nationaux et européens sont confrontés à davantage de recours portant sur des aspects essentiels de l'immigration. Au-delà de la politique et des médias, la pratique des règles concernant l'immigration montre la complexité de chaque cas et la nécessité pour les praticiens et les autres parties intéressées d'échanger et d'apprendre de leurs expériences respectives. Ce séminaire se concentre sur des discussions pratiques et fournit une base utile pour résoudre les problèmes et les tendances auxquelles sont confrontés les avocats défendant les immigrants et leurs familles, les entreprises et les autorités.

Ce séminaire fait suite au succès de la précédente édition en 2015 et rassemblera des praticiens de nombreux pays ainsi que des universitaires et des fonctionnaires de l'Union européenne.



Jeudi | 10 | Novembre | 2016

19:30 COCKTAIL DE BIENVENUE

Grand Hôtel Sofia
1, Gurko Street
1000 Sofia, Bulgarie



Vendredi | 11 | Novembre | 2016

08:30 – 09:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Grand Hôtel Sofia
1, Gurko Street, 1000 Sofia, Bulgarie

09:00 – 09:30 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

- Jean-Jacques UETTWILLER, *Président de l'UIA, UGGC Avocats, Paris, France*
- Ralitsa Bosilkova NEGENTSOVA, *Avocat, Président du Conseil Suprême des Avocats de Bulgarie*
- Petar KITANOV, *Avocat, Président de l'Ordre des Avocats de Sofia, Bulgarie*
- Danail KIRILOV, *Président de la Commission législative du Parlement, Bulgarie*
- Lozan PANOV, *Président de la Cour Suprême de Cassation de Bulgarie*
- Maya MANOLOVA, *Médiateur national, Bulgarie*

09:30 – 10:30 IDENTIFICATION DU SUJET DE L'IMMIGRATION: DEFINITIONS, CHAMP D'APPLICATION, ENJEUX

- Peter LULOV, *Assistant juridique à la Cour de l'Union européenne, Luxembourg*

LIBRE CIRCULATION DES CITOYENS DE L'UE ET DES PERSONNES AYANT DES DROITS ÉQUIVALENTS

- Stanislav KOSTOV, *Professeur, Université de Sofia, Bulgarie*

10:30 – 11:00 PAUSE CAFÉ

11:00 – 12:15 MIGRATION DE MAIN D'ŒUVRE / MIGRATION EN CE QUI CONCERNE L'EXERCICE DU DROIT DU TRAVAIL DES RESSORTISSANTS DES PAYS TIERS DANS L'UE

Modérateur & orateur : • Matthew WILLS, *Laura Devine Solicitors, Londres, Royaume-Uni*

Orateurs :

Régime national - Procédure générale pour la délivrance du permis de travail par l'Agence pour l'emploi

- Mrs. Lilyana DOBREVA, *Head of "Work permits and registration of private intermediaries" department within the Employment agency, Bulgarie*
- Mrs. Krasya TOMOVA, *Senior expert in "Work permits and registration of private intermediaries" department within the Employment agency, Bulgarie*

Brexit – Rapport du Royaume-Uni

- Matthew WILLS, *Laura Devine Solicitors, Londres, Royaume-Uni*

L'emploi hautement qualifié - carte bleue européenne. Expérience pratique

- Lyuben TODOEV, *Dobrev and Lyutskanov Law Firm, Sofia, Bulgarie*

12:15 – 13:00 MIGRATION DES CAPITAUX. LÉGISLATIONS EUROPÉENNE ET NATIONALE

Modérateur & orateur : • Silvi GRAVILOV, *Avocat, Membre de l'Ordre des Avocats de Sofia, Bulgarie*

Fusions et acquisitions des entreprises en Europe. Societas Europaea

- Jean-Jacques UETTWILLER, *Président de l'UIA, UGGC Avocats, Paris, France*
- Aneta ANTONOVA, *Professor, University of Sofia, Bulgarie*

13:00 – 14:30 DÉJEUNER

14:30 – 15:30 IMMIGRATION D'INVESTISSEMENT DANS L'UE/MIGRATION ÉCONOMIQUE

Programme d'immigration d'investissement Bulgare. Expérience pratique

- Tereza SHISHKOVA, *Dobrev and Lyutskanov Law Firm, Sofia, Bulgarie*

Programme d'Immigration par Investissement en Grèce et à Chypre

- Hristos KAZANTZIS, *Conseiller juridique, Municipalité de Thessalonique, Grèce*

La législation hongroise et expérience pratique

- Sándor NÉMETH, *SzecsKay Attorneys at Law, Budapest, Hongrie*

15:30 – 16:00 PAUSE CAFÉ

16:00 – 17:30 LES IMMIGRANTS DANS DES SITUATIONS PARTICULIÈRES : GUERRE, POLITIQUE, CHANGEMENT CLIMATIQUE. LÉGISLATIONS EUROPÉENNE ET NATIONALE. EXPÉRIENCE PRATIQUE

Orateurs :

- Valeria ILAREVA, *Avocat, Sofia, Bulgarie*
- Dobroslav RUKOV, *Juge au Tribunal administratif de Sofia, Bulgarie*

Discussion

20:00 DÎNER OPTIONNEL

Hadjidraganovite Izbi

18, Hristo Belchev Street, 1000 Sofia, Bulgarie

09:00 – 09:15 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Grand Hôtel Sofia
1, Gurko Street
1000 Sofia, Bulgarie

09:15 – 10:15 LES IMMIGRANTS ET LEURS FAMILLES :
MARIAGE, DÉPENDANCE. STATUTS ET DROITS DES ENFANTS

Droits des enfants non accompagnés et des enfants réfugiés sous la législation bulgare. Compatibilité avec les normes internationales

• Vladislava DOYCHINOVA, *VDD Legal, Sofia, Bulgarie*

Règlementations et expérience pratique dans la République de Grèce

• Hristos KAZANTZIS, *Conseiller juridique, Municipalité de Thessalonique, Grèce*

10:15 – 11:30 EXPULSION. DROIT D'ASILE. RÈGLES
CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LUTTE CONTRE
LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Modérateur & orateur : • Barbara BANDIERA, *Studio Legale RCC, Milan, Italie*

Orateurs :

• Vangelia TERZIYSKA, *Représentante de la Direction Générale de Migration, Sofia, Bulgarie*

• Krasimir DOCHEV, *Représentant de la Direction Générale de Migration, Sofia, Bulgarie*

• Représentant de la Police des Frontières, *Sofia, Bulgarie*

• Autre intervenant à confirmer prochainement

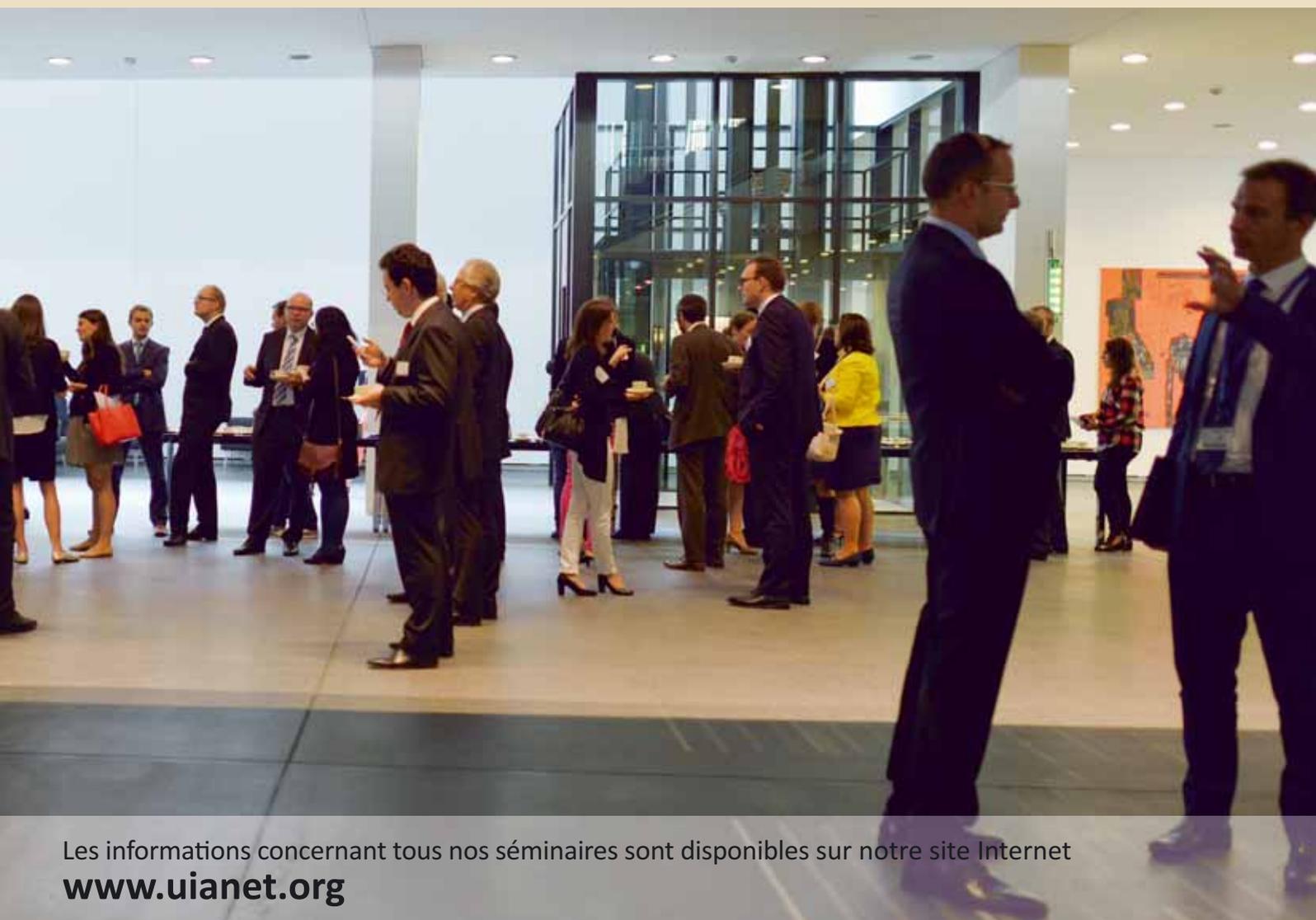
11:30 – 11:45 PAUSE CAFÉ

11:45 – 12:30 RÔLE DE L'AVOCAT DANS LES PROCÉDURES
ADMINISTRATIVES, OBLIGATIONS DE DÉCLARATION.
RÔLE DE L'AVOCAT DANS L'OBTENTION DES AIDES FINAN-
CIÈRES ET MATÉRIELLES

Rôle des avocats et organisations d'avocats dans la protection des réfugiés sur les points d'accueil « l'avocat de première ligne » et les projets de formation spécifique des avocats

• Michel BENICHOV, *Président du CCBE (Conseil des barreaux européens), Bruxelles, Belgique*

12:30 – 13:00 CONCLUSIONS



Comité organisateur

Konstantin DIMITROV

Avocat au Barreau de Sofia
Membre du Conseil de l'Ordre
des Avocats de Sofia
Président de l'Association
des avocats hispanophones
de Bulgarie
Sofia, Bulgarie
T +359 (89) 867 70 34
E dimitrov@lawoffice-bg.eu

Silvi GAVRILOV

Avocat au Barreau de Sofia,
Membre du Barreau de Sofia,
Bulgarie,
Conseiller aux organisations
non gouvernementales de défense
des droits des patients,
Président de l'Association des
avocats francophones de Bulgarie
Sofia, Bulgarie
T +359 89 470 59 95
E stgavrilov@mail.bg

Katerina GRAMATIKOVA

Présidente du comité national
de Bulgarie de l'UIA
Dobrev & Lyutskanov
Sofia, Bulgarie
T +359 (2) 980 38 76
E gramatikova@lawfirm-bg.org

Nikolaï ROUNEVSKI

Avocat
Sofia, Bulgarie
T +359 (2) 986 68 80
E n.rounevsky@sak-sas.bg

Informations générales

LIEU DU SÉMINAIRE

GRAND HÔTEL SOFIA

1, Gurko Street, 1000 Sofia, Bulgarie
T +359 (2) 811 08 11

FRAIS D'INSCRIPTION

	Membres UIA		Non Membres	
	≤ 31.10.2016	> 01.11.2016	≤ 31.10.2016	> 01.11.2016
INSCRIPTION STANDARD	390 €*	440 €*	440 €*	490 €*
JEUNE AVOCAT (<35)**	340 €*	390 €*	390 €*	440 €*
PARTICIPANTS BULGARES	180 €*			

* La TVA (20 %) peut être appliquée au total ci-dessus selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006. Si vous disposez d'un numéro de TVA intracommunautaire, la TVA ne sera pas applicable.

** Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

Ces frais comprennent la participation au séminaire, les pauses café, le déjeuner du vendredi 11 novembre 2016 ainsi que la documentation du séminaire. Le dîner du vendredi 11 novembre 2016 n'est pas inclus dans les frais d'inscription. Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

LANGUE

Les sessions de travail seront en français, bulgare et anglais, avec une traduction simultanée.

RÉSERVATION D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été pré réservé à un tarif préférentiel. Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Afin de garantir votre réservation, merci de bien vouloir communiquer un numéro de carte de crédit. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

Hôtel	Tarifs
GRAND HÔTEL SOFIA	Chambre supérieure 125 €
<i>Lieu du séminaire</i>	Chambre exécutive 135 €
1, Gurko Street	Double occupation : 26 € par nuit
1000 Sofia, Bulgarie	Petit-déjeuner et taxes inclus
T +359 (2) 811 08 00	Taxe de séjour NON-INCLUSE : 0,67 €, par nuit/pers
E reservations@grandhotelsofia.bg	À payer lors du départ

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site : www.uianet.org

CONDITIONS D'ANNULATION

VISAS

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50 % du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 21 octobre 2016**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 21 octobre 2016**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 € HT pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 21 octobre 2016**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50 % du montant perçu moins 50 € HT pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

Selon la Directive européenne 2006/12/CE art.52-a du 28 novembre 2006, nous devons facturer la TVA française actuellement à 20 %. Cependant, vous pouvez déduire la TVA auprès de votre administration fiscale locale.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport.

L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



L'immigration dans l'Union européenne. Les règles et la pratique judiciaire. Le rôle de l'avocat

Vendredi 11 et samedi 12 novembre 2016

SOFIA, BULGARIE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Inscrivez-vous en ligne www.uianet.org

ou compléter et renvoyer ce formulaire par e-mail, fax, ou poste à :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

25, rue du Jour, 75001 Paris, France

Tél. : +33 1 44 88 55 66 ■ Fax : +33 1 44 88 55 77 ■ E-mail : uiacentre@uianet.org



Inscrivez-vous en ligne

MEMBRE INDIVIDUEL UIA : M I - - - - -

Merci de préciser votre numéro de membre (numéro indiqué sur votre carte de membre ou sur votre appel à cotisation)

Nom :

Prénom :

Cabinet :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. : Fax :

E-mail :

Date de naissance :

N° TVA intracommunautaire :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) :

Horaires arrivée/départ et numéros de vols :

Hôtel :

A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

	Membres UIA		Non Membres	
	≤ 31.10.2016	> 01.11.2016	≤ 31.10.2016	> 01.11.2016
INSCRIPTION STANDARD	390 €*	440 €*	440 €*	490 €*
JEUNE AVOCAT (<35)**	340 €*	390 €*	390 €*	440 €*
BULGARIAN PARTICIPANTS	180 €*			

* La TVA (20 %) peut être appliquée au total ci-dessus selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006.
Si vous disposez d'un numéro de TVA intracommunautaire, vous n'avez pas à régler la TVA (système d'auto liquidation).

** Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer :

- Cocktail de bienvenue – jeudi 10 novembre 2016
 Déjeuner – vendredi 11 novembre 2016

C. ACTIVITÉ OPTIONNELLE

(**non-incluse** dans les frais d'inscription)

- Dîner optionnel – **vendredi 11 novembre 2016**

• **Veillez me réserver** place(s) pour le dîner

50 € HT x ___ / pers

Total (C) €

D. TOTAL

TOTAL (A) – Frais d'inscription €

TOTAL (C) – Dîner optionnel €

TOTAL (A+C) HT €

TVA (20 %)* €

TOTAL (A+C+TVA) €

* La TVA (20 %) peut être appliquée au total ci-dessus selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006.

Si vous disposez d'un numéro de TVA intracommunautaire, vous n'avez pas à régler la TVA (système d'auto liquidation).

Pour plus d'information, contactez l'Union Internationale des Avocats.

D. CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS D'ANNULATION

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du congrès et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

E. MÉTHODES DE PAIEMENT

- Par chèque bancaire en € à l'ordre de l'UIA, adressé à : UIA – 25 rue du Jour – 75001 Paris – France

- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "Séminaire Sofia 2016", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Paris Elysées Entreprise

91 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris – France

BIC / SWIFT N°: SOGEFRPP

IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

- Par carte bancaire : Visa Mastercard

N° de carte : _ _ _ _ _

Date d'expiration : _ _ / _ _ Cryptogramme : _ _ _

Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de : € (EUR)

Date : / /

Signature :